N° 561 CINQ CENTIMES Mardi 10 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Lille-Lheureux, 19 et TOURCOING, rue Varin, 22

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. NORD et départements limitrophes 3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES ..... 10, 15 & 20 c. la ligne. RÉCLAMES ..... 20, 30 & 40 c. la ligne. FAITS DIVERS ..... 20, 30 & 40 c. la ligne. LOCALES ..... 1 fr. 50 la ligne.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal, à Lille, M. rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse. Il est à PARIS et dans toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité, rue Jean-Stobbaerts, 28, place du 8 Août, 2, rue des Télémaques.

TÉLÉPHONE

L'IMPOT FONCIER

M. de Lanessan vient de consacrer dans le *XIXe Siècle* un assez long article à ce qu'il appelle : la lutte économique des campagnes et des villes. Le mouvement de protection agricole qui vient de s'accuser si nettement à la Chambre est le point de départ de cette étude qui ne prétend à rien moins qu'à mettre en antagonisme le paysan et l'ouvrier, le cultivateur et l'industriel, les circonscriptions agricoles et les circonscriptions urbaines.

Les campagnes, dit M. de Lanessan, *s'ingénient à rejeter sur les villes la plus* lourde part des charges publiques et pour démontrer cette thèse il s'appuie sur la diminution subie depuis cent ans par le principal de l'impôt foncier.

L'impôt sur la propriété bâtie, dit-il, en outre, s'est accru beaucoup plus depuis 1883 que l'impôt sur la propriété non bâtie.

En 1883 le produit total de l'impôt sur la propriété non-bâtie est de 240 millions et demi ; il est de 250 millions, en 1888 il n'a donc augmenté pendant ces 5 années que de 9 millions et demi.

Pendant le même espace de temps l'impôt sur les propriétés bâties s'est accru de plus de 16 millions et demi. Il était de 117 millions 200,000 fr. en 1883 ; il est de 133 millions 800,000 fr. en 1888.

Enfin il croit pouvoir affirmer que l'État ne prélève pas plus de 4 1/2 0/0 en principal sur le revenu foncier.

M. de Lanessan reconnaît d'ailleurs que la répartition est mal faite et que certains départements paient beaucoup plus qu'ils ne devraient.

Ce'est en effet ce qui a été reconnu depuis longtemps et une inégalité qu'on se propose de faire cesser puisque dans son projet de budget pour 1891, M. le ministre des Finances demande une somme de 1,800,000 fr. pour procéder aux opérations provisoires d'une révision cadastrale.

Il est donc difficile, en raison de la confusion qui existe à ce sujet de se rendre un compte exact en ce moment du *quantum* que peut supporter la propriété non-bâtie puisque s'il est facile de prouver que certaines régions sont imposées au-delà de leurs forces, personne ne peut savoir dans quelles catégories rentreraient les terres qui bénéficient actuellement de l'inégalité de la répartition.

Mais il est un autre élément important que M. de Lanessan a négligé d'aborder dans son argumentation, qui méritait cependant d'y tenir la première place et sans lequel il est impossible de discuter sérieusement et impartialement cette question, c'est celui qui est relatif à la valeur locative de la propriété non-bâtie.

Tandis que l'impôt foncier augmentait dans la proportion que M. de Lanessan constate lui-même, la valeur locative diminuait progressivement depuis dix ans pour tomber à ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire à une moyenne de 102 fr. 50.

Un honorable conseiller général du Nord, M. Mercrette-Ledieu, de Caudry, vient de faire au nom d'une commission spéciale de la Société des Agriculteurs, un excellent rapport sur l'étude de l'impôt *foncier* dans le département du Nord.

Il établit d'abord pour le revenu de la terre ce chiffre de 102,50 et fait remarquer avec raison que l'impôt de 3,60 0/0 proposé par le ministre des finances correspondrait à un *prix moyen de location* de 153 fr. 61 à l'hectare, ce qui est loin d'être le revenu réel de la terre.

Ensuite il énumère les charges qui pèsent sur ce revenu net de 102,50.

Le département du Nord a une surface imposable de 252,008 hectares qui représentent un revenu de 54,418,791 francs, payant ;

A l'État, un impôt principal de 2 millions 944,592 francs, plus 58,851 fr. 84 de centimes généraux retournant à l'État ;

Au département, 1,548,979 fr. 36 ;

A la commune, 2,702,491 fr. 82.

Soit un total de 7,254,355 fr. 02, ce qui fait par hectare 5,53 en principal ; 0,11 en centimes généraux ; 4,91 au département et 5,08 à la commune. En tout 13 fr. 63 pour un revenu de 102 fr. 50.

Nous voilà loin des 4 1/2 0/0 de M. de Lanessan.

Il faut ajouter que les cultivateurs n'échappent pas à la plupart des contributions indirectes qui frappent les ouvriers, et qu'ils ont en plus la prestation qui n'est pas la partie la moins lourde de l'impôt.

L'honorable rapporteur a donc raison de dire en terminant que de tous les revenus le revenu de la propriété foncière non-bâtie est celui qui paie le plus d'impôt, dans le Nord tout au moins, car dans le département de la Seine l'impôt foncier n'est que de 1,96, ce qui ne nuit évidemment pas aux ouvriers parisiens, la culture des environs de Paris étant essentiellement maraîchère, mais qui modifie sensiblement la portée des statistiques du député de la Seine. Nous comprenons qu'il ne tienne pas pour ses électeurs à voir modifier cette situation, mais la Chambre et le Gouvernement qui n'obéissent pas aux mêmes considérations, comprendront combien il est profondément contraire à l'équité de faire supporter à un seul département, le nôtre, le 1 1/5 de l'impôt général de la France entière.

Th. BERGES.

LE TAUX D'INTÉRÊT

Des Caisses d'Epargne

Toute la question des caisses d'épargne s'est posée, bien inopinément, on peut le dire, devant la commission du budget. Celle-ci avait à statuer simplement sur une réduction du taux de l'intérêt servi aux caisses. Il semblait entendu qu'on laisserait à une commission spéciale, chargée d'étudier le régime même de nos caisses d'épargne, le soin de statuer sur l'emploi des bonis à provenir de la réduction projetée. Le gouvernement a présenté dernièrement, on le sait, un projet de loi où ce point si délicat est traité. Il était, dès lors, naturel que la commission du budget évitât de l'aborder. Tel n'a pas été le sentiment d'un certain nombre de ses membres, dont l'opinion a fini, malheureusement, par prévaloir.

On connaît l'état actuel des choses. Les caisses d'épargne recueillent des fonds improprement appelés dépôts. Les fonds sont versés à la caisse des dépôts et consignations. Celle-ci les emploie conformément aux prescriptions impératives de diverses lois.

Elle achète des valeurs, ou bien elle effectue des versements en compte-courant au Trésor, ainsi que nous l'expliquions il y a quelques jours.

De ces placements elle tire un revenu à l'aide duquel elle paye, à son tour, l'intérêt aux caisses d'épargne. Ces dernières affectent les sommes qu'elles touchent de la sorte aux payements de leurs frais généraux et à l'allocation d'un intérêt déterminé à leurs déposants. Voilà, brièvement résumé, tout le cycle des opérations.

En ce moment, les revenus que la Caisse des dépôts et consignations obtient, grâce aux placements qu'elle a faits des fonds des caisses d'épargne, peuvent être regardés comme égalant, à peu de chose près, la charge qu'elle doit supporter pour servir aux caisses l'intérêt légal qui est de 4 0/0.

Une légère insuffisance s'est bien produite, qui tend à s'accroître à mesure que l'intérêt des valeurs achetées par la Caisse des dépôts et consignations décroît. On comprend sans peine que, plus la rente monte, par exemple, plus le placement en rente s'éloigne du taux de 4 0/0. Néanmoins, le portefeuille est si considérable, il compte en si grand nombre des titres remontés à des prix avantageux, que la moyenne du rendement reste, malgré tout, proche du taux voulu pour que l'équilibre s'établisse entre les recettes et les payements. Il ne réserve existe d'ailleurs, sur les intérêts de laquelle il est encore aisé de prélever la somme nécessaire pour parfaire les intérêts exigibles.

On n'a pas oublié la discussion qui s'est engagée, à ce propos, à la Chambre, il y a deux ans environ. Il s'agissait de savoir si l'on ne devrait pas combler, à l'aide d'un prélèvement sur le budget, l'écart entre les revenus produits par les placements de la Caisse des dépôts et consignations et les charges résultant de l'intérêt dû aux caisses d'épargne. La Chambre se refusa à ce prélèvement. Elle décida qu'il devait porter sur les intérêts de la réserve que la Caisse des dépôts et consignations s'est créée. En un mot, elle établissait *complète une autonomie absolue*. Il est le gérant des fonds des caisses d'épargne. Il ne peut, en principe, grever l'État ; encore moins celui-ci pourrait-il s'approprier les bénéfices du portefeuille acquis avec la masse des dépôts accumulés. Y a-t-il plus-value de ce portefeuille, elle constitue une réserve à laquelle on doit se garder de toucher. Née de l'épargne populaire, elle forme une réserve en quelque sorte sacrée.

Voilà le droit en vigueur. On ne saurait en nier la sagesse. Le projet du gouvernement répond à l'esprit même de cette organisation. Il ne fait pas de plus, il le fortifie au contraire. Il assure l'équilibre entre les revenus du portefeuille résultant de l'emploi des fonds des caisses d'épargne, d'une part, et de l'autre, les intérêts à servir à celles-ci par la Caisse des dépôts et consignations. Il assure cet équilibre, en réduisant dans une certaine mesure cette dernière charge : le taux payé aux caisses serait abaissé de 4 0/0 à 3 1/2 0/0. Par cela même il augmente la marge que laissait le calcul des dépôts et consignations ; elle était exposée à une insuffisance, tandis qu'elle va réaliser des bonis. Mais, ces bonis, le gouvernement s'est bien gardé de les prévoir. Ils ne sont pas sa chose ; ils appartiennent à la Caisse des dépôts et consignations. En conséquence, le projet de loi les consacre à l'augmentation des réserves de celle-ci. Les bonifices nés de l'emploi des *épargnes du peuple sont destinés à consolider* l'institution des caisses d'épargne.

Il n'en fut pas ainsi que la commission du budget vient de détruire. Elle ne s'est pas contentée de réduire dans une proportion plus forte que ne le comportait le projet du gouvernement, le taux à servir aux caisses d'épargne ; elle a décidé que ce changement, les principes fussent, en somme, démentis sauf.

Que l'intérêt soit abaissé à 3 1/2 0/0, ou qu'il le soit à 3 1/4 0/0, on bien encore à 3 0/0, ces variations importent assez peu ; elles peuvent se justifier par le taux courant des capitaux. Mais la commission a pris une résolution autrement grave. Elle a décidé que l'État devrait mettre la main sur les bonis que cet abaissement du taux de l'intérêt va produire. Au lieu de servir à augmenter la réserve qui est l'une des sauvegardes des caisses d'épargne, ces bonis serviraient à boucher l'un des trous du budget.

A cette perspective, la plupart des membres de la commission ont été ravis. N'obtient-on pas un admirable supplément de recettes, en effet ! On cherche à mettre en équilibre le budget de l'État ; on réduise des impôts nouveaux ; pourquoi laisserait-on intacte la réserve des caisses d'épargne ? A quoi bon la fortifier ? Est-ce que l'État n'est pas là pour subvenir, le cas échéant, à tous les besoins ? C'est avec des belles raisons que l'on a tenté, séduit, entraîné la commission.

En vain, M. Burdeau, que nous ne sommes pas surpris de retrouver parmi les trop rares défenseurs des vrais intérêts de l'État, s'est opposé de toutes ses forces à une mesure où l'on peut voir une spoliation, et qui risque à-t-il dit, de fournir des armes aux adversaires de la République, *en même temps* qu'elle peut être, par le discrédit jeté sur les caisses d'épargne, un nouveau et regrettable moyen d'expansion pour certaines sociétés de crédit. Malgré l'excellent appui qu'il a rencontré en M. Dibaccaz, le rapporteur général du budget, combattu par M. Henri Germain, a été mis en minorité.

Espérons que la Chambre, avertie de la gravité de la question, saura rétablir, mieux que sa commission, à l'idée de bâtir monnaie avec l'argent des caisses d'épargne.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

VOYAGES MINISTÉRIELS

Périgueux, 8 juin. — MM. Constans et Yves Guyot sont arrivés à dix heures quarante-cinq, accompagnés par MM. Lemarcy, chef du cabinet, directeur du personnel ; Marchand, chef du secrétariat particulier du ministre de l'intérieur, et Bordas, sous-chef du cabinet du ministre, des préfets de la Dordogne qui ont reçus par MM. Roger et Garrigat, sénateurs, Clément, Theulier, Clerjonnie et Villemonte, députés, par le maire, M. Saumande, à la tête du conseil municipal et par le conseil général, par le général Sarvin de l'Arcusse, commandant la 24e division, par le préfet de la Dordogne, les préfets des départements limitrophes et par M. Alapetite, secrétaire général.

Les honneurs militaires ont été rendus aux *représentants du gouvernement qui, sur le* trajet de la gare à la préfecture, ont été salués par les acclamations répétées de : Vivent les ministres ! Vive la République ! Vive Constans !

MM. Alcide Dusolier, sénateur ; de la Batut et Chavoix, députés, n'assisteront pas aux fêtes du concours régional. M. de la Batut est au régiment où il fait son service ; M. Chavoix est en Tunisie. Quant à M. Dusolier, il est rentré à Paris par une maladie. MM. de Portzamparc, Maréchal, députés, ne faisaient pas partie du cortège.

Périgueux, 8 juin. — A la réception des autorités à la Préfecture, M. le secrétaire général a présenté les maires.

A cette occasion, M. Constans a prononcé un discours dans lequel il constate que le département qui a eu des tendances à faire une *évolution politique* dont le nom *ne doit plus* être prononcé, puisqu'il est aujourd'hui bien mort, s'est ressaisi et vient à la République.

Le ministre ajoute que les préoccupations du Gouvernement est d'accueillir le concours de toutes les bonnes volontés, car la République doit être ouverte à tous les enfants du même pays tout en conservant la patrie du drapeau aux mains vigilantes et expérimentées des républicains de la première heure.

La Roche-sur-Yon, 8 juin.

M. Deville est arrivé ce matin à 8 h. 47. Il a été reçu à la gare par le préfet de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure, le sous-préfet des Sables-d'Olonne et de Fontenay le conseil général et le conseil municipal.

La musique de la Société philharmonique a exécuté la *Marseillaise*.

Le maire a souhaité la bienvenue dans une des salles de la gare transformée en salon grandiosement décoré. Puis le cortège a gagné la préfecture au milieu de chaleureuses acclamations.

Après les réceptions à la préfecture, il y a eu déjeuner de 25 couverts.

A midi et demi, le ministre est allé visiter le concours régional.

La ville est pavoisée.

ÉLECTION SÉNATORIALE du 8 juin 1890

LOT-ET-GARONNE

Inscrits : 746. — Votants : 703

MM. Faillières, député républicain de la justice.	457 Elu.
Besse, réactionnaire.	231

Il s'agissait de remplacer M. Laporte, républicain décédé. Au renouvellement de janvier 1888, M. Laporte avait été élu par 507 voix contre M. Fayt et Durand.

La liste réactionnaire composée de MM. Dolfus, de Langsdorff et Besse obtenait de 336 à 316 voix.

Le "Lendit" des Lycées

Paris, 8 juin. — M. le président de la République, accompagné de Mme Carnot, a présidé cette après-midi à la distribution des prix du concours d'exercices physiques qui a eu lieu entre les lycées de Paris. De nombreuses autorités assistaient à cette fête.

M. et Mme Carnot ont été l'objet d'ovations enthousiastes.

Leur visiteur était littéralement pleine de fleurs.

Le Congrès ouvrier de Lyon

Lyon, 8 juin. — Le congrès régional ouvrier a tenu aujourd'hui au cirque Rancy, sa séance publique.

Cette séance avait été organisée par le conseil local lyonnais de la Fédération nationale des Chambres syndicales et des groupes corporatifs.

Les membres des organisations politiques n'étaient pas admis, cependant plusieurs délégués des comités socialistes ont été autorisés à la condition qu'ils s'abstiendraient de parler et de voter. De nombreux délégués du Rhône, de la Loire, de l'Ain, de la Saône-et-Loire etc., étaient présents. Une longue discussion s'est engagée sur la proposition relative aux congrès national et international ; après plusieurs discours dont quelques-uns très violents, l'assemblée a repoussé la convocation d'un seul congrès international et a décidé que le congrès national devra le précéder.

Elle a adopté un vœu pour que la délégation qui représentera la région du sud-est au congrès international qui se tiendra en Silésie soit collective, c'est-à-dire nommée par l'ensemble des organisations ouvrières du Rhône, de la Loire, de l'Isère, de Saône-et-Loire, de la Drôme et de l'Ain.

Une proposition tendant à approuver l'idée de la grève générale et internationale n'a pas été adoptée.

Diverses autres propositions ont été rejetées.

Une séance publique où seront exposées les résolutions du congrès a eu lieu ensuite.

LES CRIQUETS

Alger, 8 juin. — Les nouvelles du Seroui continuent à être inquiétantes. La vallée de Nahr-el-Ouassel, Chelif supérieur, préservée jusqu'à ces derniers jours, est maintenant envahie. La rivière charrie une masse de criquets dont la fermentation putride ne laisse pas de causer quelques inquiétudes.

Les chantiers qui opéraient sur les confins de la commune mixte de Tiaret se portent sur le territoire de la tribu des Benijent.

Quinze cents soldats partent d'Oran pour renforcer les chantiers, mais les criquets sont déjà de forte taille, et si, comme il est à craindre, ce dernier effort ne parvient pas à maîtriser l'invasion, il faut s'attendre à la formation prochaine de nuées de sauterelles échappant à toute destruction.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN FOURNISSEUR COUPABLE. — Rennes, 8 juin. — Un nouvel incident concernant la fourniture de la viande aux troupes vient de se produire à Rennes. Des viandes malsaines portant cependant l'estampille de l'abattoir avaient été livrées au fil de ligne. Au moment de servir la soupe, on s'aperçut fort heureusement que le bouillon avait une mauvaise odeur. Le médecin-major et le vétérinaire appelés empêchèrent la distribution. Il n'y a eu aucune indisposition, mais le ministre de la guerre a donné l'ordre de saisir le parquet, et l'affaire va venir en police correctionnelle.

OPÉRATION CHIRURGICALE HARDIE. — Berlin, 8 juin. — Le professeur Gluck a accompli une opération chirurgicale aussi originale que hardie. Il a enlevé à un malade la *rotule qui était carisée et l'a remplacée par* une rotule artificielle en ivoire. Le patient a guéri en huit jours. Le chirurgien a constaté la facilité et déclare n'avoir rien perdu au change.

UN CADAVRE DANS UNE CAISSE. — Paris, 8 juin. — En procédant à la vente aux domaines des objets en souffrance à la gare de Bercy, on a découvert, parmi les colis avariés, une caisse en bois blanc renfermant le cadavre d'un enfant à environ-de deux le sexe n'a pu être vérifié. La caisse mesurait 52 centimètres sur 25 centimètres, la hauteur 21 centimètres.

Le cadavre était enveloppé dans un morceau de chemise en toile grossière, le tout renfermé dans une toile d'emballage.

L'expédition de ce funèbre colis serait, d'après la feuille d'expédition, une date l'....lingère, demeurant rue des Etuves, à Montpellier. Il était adressé à M. Rolland, en gare. L'expédition a été faite le 2 novembre 1889.

M. Caupain, commissaire spécial de police, a ouvert une enquête.

UN ASSASSIN DE DIX-SEPT ANS. — Lunéville, 8 juin. — Un jeune garçon de dix-sept ans nommé Lucien Simon, pâtissier, originaire de Nantes, a assassiné, hier soir, dans le but de le voler, une fille publique du nom de Marie Vergnac, âgée de vingt-huit ans, qui habitait une chambre garnie, rue Rosgier.

Quelques instants après, il est allé se constituer prisonnier et a fait au commissaire de police le récit suivant :

Dès ce matin, j'avais formé le projet d'assassiner cette femme pour lui soustraire ses économies et surtout reprendre les 20 francs que je lui avais remis dans deux mises que j'ai crues faites. Vers midi nous nous sommes rencontrés. Je l'ai prise par le bras. Nous nous sommes rendus ensemble dans une chambre garnie. Je l'ai frappée de deux coups de couteau dans les reins qui lui ont percé la colonne vertébrale.

On a constaté aussi qu'elle portait derrière la tête trois autres blessures affreuses.

Personne dans la maison n'avait rien entendu.

L'arme dont l'assassin s'est servi est un gros couteau de marin qu'il a acheté à Nantes.

Surin n'avait plus d'argent ni d'ouvrage depuis avant-hier. Il est sans domicile fixe et lui avait suggéré l'idée de rentrer dans ses fonds.

LA NEIGE. — Lemberg, 8 juin. — La neige tombe *en masse* dans les Carpathes.

On apprend de la ville thermale de Zakopane qu'un fort hiverneil y est sévi. Toutes les montagnes sont couvertes de neige.

LES CENDRES DE CLÉOPATRE. — Chicago, 8 juin. — Une proposition singulière vient de parvenir au bureau de l'exposition universelle de Chicago : un sieur Alexandre Tagliaferro, d'Ale-candrie, offre pour la bagatelle de 60.000 dollars, le tombeau et les cendres de Cléopâtre : il a joint à son offre une petite urne pleine de cendres ; c'est du moins lui qui l'assure.

Nouvelles Etrangères

CRÉDITS MILITAIRES ALLEMANDS

Berlin, 8 juin. — Dans la séance de la commission militaire du Reichstag, le secrétaire d'Etat aux finances annonce le dépôt d'une nouvelle demande de crédits supplémentaires pour les chemins de fer stratégiques et pour des dépenses occasionnées par les exercices ayant pour but d'apprendre aux réservistes le maniement du nouveau fusil.

Il déclare qu'un accroissement des ressources de l'empire est nécessaire, qu'un abaissement des droits sur les céréales est impossible, et que l'établissement d'un impôt sur le revenu dans l'Empire paraît une mesure risquée.

Le secrétaire d'Etat ajoute qu'il lui est impossible de promettre, même pour l'avenir, l'établissement du service militaire de deux ans.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 45

MÈRE

— Je ne sais ce qu'il adviendra de cette maladie et quelle sera sa durée ; les médecins nous donnent bon espoir, et c'est sur cet espoir que nous vivons ; mais, enfin, tant qu'en vertu de la procuration que M. Combrière m'a donnée, j'aurai la charge d'administrer sa fortune et ses affaires, ma première pensée sera toujours de me conformer, non seulement à sa volonté formellement exprimée, mais encore à ses intentions secrètes ; et je connais trop bien ses intentions à ce sujet, comme je connais aussi trop bien l'amour filial qu'il porte à ces terrains sur lesquels son père a commencé à travailler, pour forcer jamais des propositions de vente. Dites cela bien haut, mon cher monsieur Peyronie, et aux ouvriers que je tiens à rassurer, et aux petits marchands du quartier, dont je ne veux pas la ruine, et aux ministrations de la Compagnie dont je n'ai aucun souci, pas plus d'eux que de leurs offres, émanent-elles plusieurs fois supérieures à la valeur réelle.

Pendant qu'il parlait, M. Peyronie et Darlot se regardaient à la dérobée, stupéfiés par ce langage de la sincérité duquel ils ne pouvaient pas douter, mais qui par cela même n'en était que plus extraordinaire, puisqu'il donnait un démenti aux machinations de Victorien dont ils doutaient encore moins, mais où cette satisfaction s'accentua encore, ce fut lorsque celui-ci prit la parole :

— Est-il nécessaire que j'ajoute mon mot ? demanda-t-il.

Comme ils répondaient pas, il continua :

— Je me le croyais pas ; mais puisque vous le voulez, je déclare volontiers que ma mère a parlé pour moi, pour mon mal.

Si je ne l'ai pas dit tout de suite, c'est que je n'avais pas qualité pour me prononcer ; la succession de mon père n'est pas ouverte, Dieu merci ; sa fortune lui appartient, n'appartient qu'à lui et à ma mère ; je n'ai donc aujourd'hui aucun droit sur elle ; en aurais-je que je ne serais pas assez naïf, vous me faites, je l'espère, l'honneur de le croire, pour écouter les propositions de la Compagnie ou de vous autres, alors qu'en fin de compte elles coûteraient cinq millions.

Madame Combarrieu exultait ;

— Vous entendez, messieurs, dit-elle d'une voix frémissante.

Elle dut se retenir pour ne pas sauter au cou de ce fils bien-aimé. Et c'était lui, le noble cœur, que son malheureux père accusait de vouloir exploiter sa famille ! Comme elle eût voulu que les experts fussent présents pour entendre ce langage ! Ils eussent vu sur quels reproches ces accusations qui n'avaient pu prendre naissance que dans un cerveau malfaisant et qui, par-dessus tout, prouvaient justement la folie.

— Cette affaire des ateliers réglée, continua M. Peyronie, en s'adressant à madame Combarrieu, nous voudrions vous entretenir d'une autre affaire, qui, pour être d'un ordre différent, n'en tient pas moins à cœur à l'un de nous, et vous demande le jour qu'il vous plaît de fixer pour le mariage de mon jeune ami.

— Comment, tu veux te marier en ce moment ! s'écria Victorien en se tournant vers Darlot.

— M. Combarrieu a lui-même exprimé à mademoiselle Antonine le désir que notre mariage se fasse aussitôt que possible, répondit Darlot.

— Mon père, ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il dit.

— Mes dames, continua Darlot, désirons fixer cette date.

— J'avais pensé, dit madame Combarrieu avec une dignité blessée, que vous voudriez attendre que M. Combarrieu fût en état d'assister à votre mariage, et aussi que mon fils et moi nous fussions dans d'autres dispositions de cœur et d'esprit que celles où nous nous trouvons ; mais puisque vous êtes d'accord avec Antonine pour qu'il en soit autrement, fixez vous-mêmes cette date.

Pendant le déjeuner, madame Combarrieu montra à sa nièce et à Darlot combien elle était blessée de leur empressement... inexplicable pour elle.

Quant à Victorien, il ne laissa rien paraître ; mais s'il n'était pas blessé comme sa mère de cet empressement, au moins s'en étonnait-il, et même s'en inquiétait-il. Que pouvait-il chercher ? Rien de bon assurément, et, en le rapprochant de l'attitude d'Antonine, il devait être pris en considération : annonce de vente de ses ateliers et mariage coïncidant presque très-bien s'enchaîner ; battu sur la vente des ateliers, il n'allait pas maintenant se laisser battre sur un autre point.

Il lui avait fallu tout son sang-froid de joueur pour faire belle figure au lieu d'éclater, quand il avait vu sa mère s'engager à fond dans des promesses qui apparaissaient ses combinaisons au moment même où elles allaient aboutir. Mais que pouvait-il ? La contredire, n'était-ce pas d'un seul mot avouer les projets que lui prêtait son père ? Avec son père, il ne pouvait se retourner, il avait trouvé plus habile de l'approuver hautement : en même temps qu'il démontrait d'une façon éclatante l'injustice des intentions portées contre lui, il gagnait la confiance de sa mère et la préparait à accepter sans trop de résistance les nouveaux arrangements qu'il devrait inventer.

Pendant le déjeuner, il bâtit, tout en causant, un nouveau plan, et quand M. Peyronie et Darlot partirent avec Darlot, il en commença tout de suite l'exécution en annonçant à sa mère qu'il partait aussi ; et comme elle s'étonnait de ce départ dont il n'avait pas parlé :

— C'est très beau l'engagement que nous avons pris pour les ateliers, dit-il en restant seul avec elle un moment, seulement cela peut me mettre dans un terrible embarras.

— Comment ?

— J'avais entendu parler de ce projet d'acquisition, et j'avais pensé que je serait à même à votre mariage, et aussi que mon fils et moi nous fussions dans d'autres dispositions de cœur et d'esprit que celles où nous nous trouvons ; mais puisque vous êtes d'accord avec Antonine pour qu'il en soit autrement, fixez vous-mêmes cette date.

— Pendant le déjeuner, madame Combarrieu montra à sa nièce et à Darlot combien elle

— Si elle n'est pas aussi grave que je le crains, je te rassurerai demain ; si elle l'est au contraire, tu le saurai quelque trop tôt.

Il n'en voulut pas dire davantage, et, la laissant éperdue, affolée, il monta en voiture avec les ingénieurs.

XLIII

Victorien avait chargé Mélicleux de surveiller dans les journées tout ce qui se rapportait à son père et de lui communiquer aussitôt ce qu'il trouverait d'intéressant.

Pendant les quelques jours qui suivirent suivi le coup de revolver, les articles avaient été nombreux ; il y avait là non seulement un fait divers sérieux, mais encore un fait intéressant pour un autre public que celui qui veut les émotions des beaux crimes ou des beaux accidents : M. Combarrieu était une personnalité dans l'industrie. Victorien un homme, affamé de réclames ; et c'est la passion de ceux qui ont recherché à tout prix la publicité de se flatter contre elle le jour où les uns et les autres ne s'intéressent qu'à rien Combarrieu, blessé d'un coup de revolver, celui qui, celui que... mais c'était très pauvres, et prêtait à la chronique avec souvenirs personnels, anecdotes, mots de la fin.

Puis le silence s'était fait d'autant plus vite que les renseignements précis, le document sérieux manquait. Ce qu'il avait pu tirer gestif, une grille close, et celle de la Chevrière l'était si hermétiquement que pas un reporter n'avait pu se la faire ouvrir ; close quand était le bonheur des concierges, et tout ce qu'il avait, la description du chemin de Houdan à la Chevrière à travers la campagne automnale, c'était maigre, surtout pour un voyage de vingt lieues.

Victorien, qui connaissait son Paris, avait pu croire que c'était fini. Déjà, comme une épaisse couche de poussière, l'oubli était tombé sur la disparition de son père ; on ne pensait plus à lui ; on n's'occuperait plus de lui.

Dans cette tranquillité avait éclaté l'article de Sportelle, le lendemain même de la visite de M. Peyronie et de Darlot à la Chevrière.

Très mauvais cet article, mais très ferme en même temps. Dans une querelle entre un père et son fils un coup de révolver avait retenti, tire par le père disait le fils, parti par le fils disait le père. *Où était la vérité ? Il y* avait un intérêt capital à ce qu'elle fût éclaircie. Si le père avait tiré, il était fou, et alors on devait l'interner, le mettre dans une maison de santé, etc., s'il n'avait point tiré, on ne pouvait pas le séquestrer sous prétexte de le garder en observation. A côté de ses deux mains de maître, on plaçait une troisième, d'où volontairement qu'il avait tiré sur son fils, sachant ce qu'il faisait ; alors il était parfaitement comme meurtrier ; où en étaient les poursuites ?

La signature de cet article disait par qui il avait été inspiré. Victorien n'eut pas une minute de doute à ce sujet ; pour être agréable à son ancien camarade Darlot, Sperlette l'avait écrit ; à l'instigation d'Antonine, Darlot l'avait demandé. L'enchaînement était facile à suivre ; cependant, Victorien ne voulut pas se contenter d'une induction, si certaine qu'elle fût, et son premier mouvement de fureur passé, il se rendit à la rédaction de Sportelle qui alla relancer jusque chez lui. Depuis le régiment ils ne s'étaient vus qu'en passant, mais cela importait peu.

— Pourquoi, se lui écrit cet article ? demanda Victorien après les premiers mots échangés.

— Parce que j'ai la reconnaissance du ventre ; ton père m'a reçu de la façon la plus agréable pendant notre volontariat ; il se trouve dans une situation critique, pour ne pas dire plus, je viens à son secours.

— Contre qui ?

— Ça ne me regarde pas ; c'est lui que j'ai en vue.

Victorien prit son air le plus hautain et le plus rogue ;

— Nous accuses-tu, ma mère et moi ?

— De quoi vous accuserais-je ?

— Alors c'est contre les médecins que ton article est dirigé.

— Lis-le les journaux ?

— Ceux de sport, oui, les vôtres jamais.

— Tu as cependant lu le *Cosmopolite ?*

— Parce qu'on me l'a signalé.

— Eh bien ! tu as tort de ne pas lire les autres, particulièrement aux tribunaux ; ainsi tu aurais vu hier un président d'assises interroger un médecin — témoin — et lui demander s'il a jamais *assisté* à une pareille lutte. Accusé qu'il a eu dans son asile. — Jamais, répond le médecin. — Cependant vous l'avez gardé ? — En observation, oui. — Et votre observation a duré neuf ans ? Je ne voudrais pas qu'il en fût ainsi pour ton père qui peut très bien avoir eu la malchance de tomber aux mains de médecins en quête de science et désireux de le tenir en observation pendant neuf ans ou plus, afin de se faire une conviction rationnelle et des raisons rationnelles aussi, peut-être. Est-il indiscret de te demander ce que vous contient vos médecins et leurs aides ?

— Vaillamment, dit Victorien enchanté de cette question, quatre cent quatre-vingt francs par jour.

— Quinze mille francs par mois, voilà qui facilite l'observation et qui, dans plus d'un cas, peut le prolonger ; aussi moi, famille, je n'offrirais jamais une pareille tentation à personne, même aux plus honnêtes gens du monde.

— Et que ferais-tu, toi famille ? demanda Victorien cependant par cette question apprendre le but secret de son interlocuteur.

— Une chose tout simple : je placerais mon malade dans un asile public où les directeurs n'ont pas un intérêt personnel à garder les gens qui ne sont pas réellement fous, et par cela je me mettrais au-dessus du soupçon — ce qui est quelque chose.

— Le fut tout qu'il pût obtenir, aussi restra-t-il chez lui dans un état violent d'exaspération contre son ancien camarade, contre Darlot, et surtout contre Antonine à laquelle il se permettrait de vouloir lutter contre lui, elle le paierait cher.

Avec la méchante figure qu'il prenait toujours lorsqu'il était porteur de mauvaises nouvelles, Mélicleux le salua en lui annonçant qu'il venait d'apprendre d'un clerc de l'avoué Caligny qu'une demande en interdiction était formée contre M. Combrieu, à la requête d'un de ses cousins, M. Charles Dombarrieu de la rue de Lappe.

(*A suivre.*) HECTOR MALOT.